

DELIBERATION N° 23/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 AVRIL, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

**DATE DE
CONVOCAION
29 mars 2023**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

**DATE D'AFFICHAGE
30 mars 2023**

EXCUSÉS : Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur David MARES, Monsieur Didier PAPELOUX, Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice 14
Présents 10
Votants 11

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX

Villa Jeanne d'Arc, rue de Landal et Garage rue de Banville

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la [redacted], représentée par [redacted], avait proposé d'acheter la salle Saint Roch afin de créer 3 maisons de style pêcheur. Mais ils ont finalement décidé de ne pas poursuivre ce projet.

L'agence Amandine Immobilier a reçu une nouvelle proposition de [redacted] concernant un autre projet :

- Acheter la Villa Jeanne d'Arc, située 5 rue de Landal, cadastrée B509, au prix de 530 000€ net vendeur pour y prévoir des travaux dont une surélévation d'un étage dans le respect des règles du PLUi,
- Acheter la parcelle B 1410 et une partie de la B 1411 (jusqu'à la moitié de la porte du garage actuel), situées 4 rue de Banville au prix de 100 000€ net vendeur afin d'y construire une maison en R+1.

Les conditions suspensives de cette offre totale de 630 000€ sont l'obtention du permis de construire avec la surélévation pour la Villa Jeanne d'Arc et de celui de la maison en R+1 rue de Banville.

Monsieur le Maire propose que les actes soient préparés par Maître Maxime GRILLOT, notaire en résidence à Deauville.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre, des membres présents ou représentés,

AUTORISE monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la signature de la vente des biens suivants :

- la Villa Jeanne d'Arc, située 5 rue de Landal, cadastrée B509, au prix de 530 000€ net vendeur.
- la parcelle B 1410 et une partie de la B 1411 (jusqu'à la moitié de la porte du garage actuel), situées 4 rue de Banville au prix de 100 000€ net vendeur (l'acquéreur prendra en charge les frais de géomètre-expert pour modification de cette parcelle).

DEMANDE aux acquéreurs, compte tenu des conditions suspensives (octroi des permis de construire), de déposer au plus vite les demandes administratives vu le délai d'instruction.

INSCRIT à l'acte notarié que, pour la surélévation, aucune fenêtre ne s'ouvre sur la partie cour de l'école, les verres dormants sont autorisés.

DECIDE que le paiement de ces cessions devra intervenir pour le 10/12/2023 afin que sur le plan comptable, ces recettes soient inscrites au budget 2023.

AUTORISE Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville, à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

